

## **Compte-rendu du Conseil d'Etablissement du lundi 16 février 2015**

Le Conseil d'Etablissement est ouvert par M. Schmitt, Proviseur à 17h45

Mme Mérendet-Corvellec accepte d'exercer les fonctions de secrétaire de séance.

### **COMPTE RENDU**

---

#### **Présents :**

M. Yvan SCHMITT – Proviseur  
M. Amaury MANGIN – Directeur  
M. Philippe FIEVET- Directeur Administratif et Financier  
Mme Anne-Marie FERAUT – Représentante du Personnel Administratif et Technique  
Mme Corine LAFOND – CPE  
M. Jean GLISIA – Enseignant  
M. Sébastien BUFFE – Enseignant  
M. Matthieu PAZZAT – Enseignant  
Mme Claudie MERENDET CORVELLEC – Enseignante  
Mme Soizic LE LIVEC – Enseignante  
Mme Claire NYASSA – Représentante des parents au Conseil d'Ecole  
Mme Christelle OCHANINE - Représentante des parents au Conseil d'Etablissement  
M. Thibault MARTIN – Membre du Comité de gestion

#### **Excusés :**

M. Jean-Pierre TUTIN – COCAC  
M. Mohamed DJELID - Représentant des parents au Conseil d'Etablissement  
Mlle MCWEST - Représentante des élèves  
M. BIKPO - Représentant des élèves

### **1 Adoption du PV du Conseil d'établissement du 10 décembre 2014**

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 10

### **2 Calendrier scolaire 2015-2016**

Les contraintes à respecter sont les suivantes :

36 semaines de cours réparties en 5 périodes équilibrées et entrecoupées de 4 périodes de vacances.

Le volume horaire à retenir est celui de l'école primaire.

Le volume horaire doit être compris entre 864 h (dans le cas d'un volume hebdomadaire de 24h pour les élèves) et 936 h (dans le cas d'un volume horaire de 26h pour les élèves).

Dans le cas du lycée Diderot, la semaine d'un élève du primaire est de 25h / semaine.

Le volume annuel minimal doit donc être de 900 h (25 heures X 36 semaine).

Cette exigence relève de la circulaire de l'AEFE qui reprend les textes relatifs à l'organisation du temps et des rythmes scolaires.

Une journée de cours ne doit pas excéder 5h30 dans la mesure du possible et suivant les contextes (selon la formulation de la circulaire de l'année précédente).

Une semaine de cours ne doit pas excéder 25h.

Les principes retenus :

- 5 périodes équilibrées de classe (7- 7 – 7 – 7 et 8 semaines) entrecoupées de vacances d'une durée de deux semaines complètes
- La prérentrée des enseignants est prévue le lundi 31 août pour une rentrée élèves le 1<sup>er</sup> septembre

Les contraintes pour répondre à la nécessité d'organiser au moins 900 heures de cours

- 2 samedis matins sont prévus en ½ journée de travail ou d'échanges pédagogiques
- Un samedi matin ne peut être prévu qu'en cas de semaine incomplète (afin de ne pas dépasser les 25h/semaine). Les samedis retenus sont le 2 avril et le 4 juin

Il faut revoir le temps et les rythmes scolaires au primaire pour, dans le cadre des 25h de classe par semaine, ne pas dépasser 5h30 les lundis, mardis et jeudis. Il faudra alors allonger la durée de classe les mercredis et vendredis pour parvenir aux 25h / semaine

Une réserve a été soulevée par les parents d'élèves : la reprise des cours le 4 janvier oblige les familles parties en vacances à l'étranger à voyager le 3 janvier.

La proposition sera faite au conseil des maîtres.

Une représentante des enseignants n'est pas d'accord avec le calcul et ne comprend pas pourquoi il faut multiplier le nombre de semaines par 25 h puisque l'obligation est de 24h par

semaine devant les élèves. Les élèves du LDD dépassent les 864 heures par an. Pourquoi faut-il rajouter deux samedis ? les enseignants souhaitent revoir le texte de référence.

M. le proviseur lui répond que le temps à retenir est celui de la durée effective des enseignements au primaire.

L'Inspectrice de zone, Mme Charpentier, doit valider la proposition du calendrier scolaire et sera vigilante au respect des principes énoncés ci-dessus. Le calendrier sera en définitif validé par l'AEFE.

La proposition a été soumise au vote et a reçu un avis favorable du Conseil d'Ecole (vote consultatif) et au Conseil de la vie Lycéenne (vote consultatif).

La proposition de calendrier scolaire est soumise au vote :

Contre : 1                      Abstention : 0                      Pour : 10

### **Ordre du jour 3 : Projets de voyages scolaires**

Projet 1 : Voyage à Naivasha des élèves de CM1A du 23 au 26 mars

Les accompagnateurs sont : M. LAGOUCHE, Mme Wanjiru N'DUNG et un parent ainsi que 3 personnels du centre « Elsamere Study Centre »

Vote pour autoriser le voyage scolaire

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11

Vote pour une participation maximale des familles : 15 000 KES

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11

Projet 2 : Voyage à Naivasha des élèves de CM1B du 30 mars au 2 avril

Les accompagnateurs sont :

M. LAGOUCHE (ou Mme CHABAL), Mme Donati N'DUNGMUKULU, et un parent ainsi que 3 personnels du centre « Elsamere Study Centre »

Vote pour autoriser le voyage scolaire

Vote pour une participation maximale des familles : 15 000 KES

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11

Projet 3 : Week-end de révision des élèves de terminale à Naivasha les 23 et 24 mai (au Lake Naivasha resort)

M. GLISIA coordonne la manifestation avec 5 autres professeurs

Trois devis en fonction du logement (11 785 KES, 13 000 KES, 16 214 KES)

D'habitude 100% des élèves viennent.

Il faut impérativement demander un devis pour le transport à Ngewa.

L'école s'alignera sur le devis le moins cher.

Vote pour autoriser le voyage scolaire

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11

Vote pour une participation maximale des familles : 15 000 KES

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11

Projet 4 : Voyage Robot Légo au Cap

Le projet du voyage a été autorisé lors du Conseil d'Etablissement précédent.

M. Fiévet, DAF, apporte une précision relative au projet de voyage à la participation demandée aux familles, s'élève à 640 euros.

#### **Ordre du jour 4 : La sécurité au LDD**

Certaines procédures sont déjà mises en œuvre.

#### **Contrôle des véhicules pour l'accès au parking :**

Vérification systématique du sticker pour pouvoir entrer sur le parking

Aide à la circulation par la présence des gardes sur la chaussée (entrée et sortie)

#### **Les procédures concernant le contrôle des entrées des piétons et des visiteurs :**

Contrôle des accès piétons grâce à un badge

Procédure d'accès « visiteurs » avec dépôt d'une pièce d'identité et vérification de RDV

Réécriture, traduction et affichage des procédures d'alerte incendie et de confinement.

Les consignes d'alerte incendie et confinement ont été revues, diffusées et affichées :

- un Exercice d'alerte incendie a eu lieu le 10 février
- Un Exercice de confinement a eu lieu le 12 février

La corne de brume est à changer, car elle n'a pas émis le signal suffisamment longtemps.

La prochaine fois, l'exercice aura lieu quand il y a cours sur le plateau sportif (le regroupement dans ce cas est la salle de stockage du matériel EPS).

Il faut vérifier la solidité des portes du gymnase. Elles ne sont pas assez solides.

Il n'y a pas de rideaux dans la salle de permanence et au CDI.

Il n'y a pas de procédure d'évacuation de l'école. Il faut donc l'envisager.

Par ailleurs, tous les logos du Lycée ont déjà été effacés (bus et portes du Lycée)

### **Les procédures en cours :**

Un audit de sécurité est en cours : cette mission a été confiée à M, Ross Samuels qui présentera ses conclusions lors d'un CA spécifique

Des contacts avec la police de Kilimani sont pris pour obtenir une surveillance policière devant le Lycée.

### **Les projets :**

La réorganisation du parking pour mieux contrôler les accès et sécuriser les déplacements des piétons.

L'objectif est de:

- créer plus de places
- créer un passage sécurisé pour les piétons

La construction d'un nouveau mur d'enceinte blindé à l'intérieur du parking de 3m de haut.

Un représentant des parents fait remarquer qu'il faut éviter de se garer sur Timau Road. Le city council bloque les voitures.

L'autre parking est celui des professeurs et celui des livraisons. Il faudra mieux contrôler les livraisons.

### **Ordre du jour 5 : Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été transmise par écrit. Néanmoins, les points suivants sont abordés :

- Il faudrait prévoir un filet au-dessus du futur mur pour empêcher les ballons d'aller sur le parking.
- Le lycée doit gérer la présence régulière d'élèves (du primaire et du secondaire) après les cours. La direction réfléchit la mise en place d'une garderie payante ou d'un système d'études surveillées.
- Avec la construction d'une nouvelle enceinte, les élèves seront en attente de départ ou de retour dans la zone sécurisée.
- Le contrôle des élèves à la sortie pour le collège et le lycée est évoqué. Les élèves du secondaire ont une carte incluant les ASC.

Un parent demande pourquoi les parents ne sont pas appelés en cas d'absence dès le matin ?

La CPE indique que la procédure normale prévoit que les surveillants appellent les parents en cas d'absence. Les parents aussi doivent appeler pour signaler les absences, ce qui faciliterait le travail de contrôle.

- Le représentant du Comité de gestion demande où en est l'élaboration du nouveau projet d'établissement. Le Proviseur indique que le travail de préparation est en cours. Le travail de rédaction sera abordé au retour des vacances en mars.
- Un représentant des enseignants demande quelle sera l'utilisation des nouveaux bâtiments.

Les propositions actuelles prévoient :

- le secrétariat du comité de gestion plus une salle de réunion pour le CA. Cette salle pourra être utilisée pour d'autres réunions que celles du CA.
- Un bureau pour l'orthophoniste et la psychologue scolaire
- une salle d'étude, de cours
- un bureau pour les professeurs d'EPS
- Un foyer pour les collégiens est par ailleurs souhaité

Les enseignants souhaitent pouvoir émettre des propositions et que ce point soit discuté.

Monsieur le Proviseur clôt la séance à 19h45 et remercie les participants.

La secrétaire de séance

Mme Claudie MERENDET-CORVELLEC



Le Président de séance

M. Yvan SCHMITT

